CALENDRIER DES DÉMARCHES RELATIVES AUX

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024 – LISTE DES PIECES A JOINDRE

* Retrait des dossiers – Uniquement par voie électronique, à compter de novembre 2023

* Dépôt des dossiers de demandes de subvention avant le 31 janvier 2024 par voie électronique ou papier, comprenant :
* Le formulaire unique de 6 pages dûment complété et signé (à télécharger sur le site)
* Le certificat d’inscription au registre des Entreprises et des établissements-n° siren…
* Le récépissé de déclaration de création de l’association en Préfecture n° W…
* L’attestation d’assurance de l’année en cours.
* Le PV de la dernière AG précisant le nom des dirigeants
* Un RIB

* Instruction des dossiers avant le 15 mars 2024
* Attribution et versement des subventions avant le 28 juin 2024